

Comptes individuels

EXERCICE 2019

CE RAPPORT A POUR OBJET, CONFORMÉMENT
À LA LOI BANCAIRE, DE PROCÉDER À L'EXAMEN DE
L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, ET D'ANALYSER
LA GESTION DE NOTRE ENTREPRISE AU TRAVERS DE
SES RÉSULTATS FINANCIERS.

CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE



DES SAVOIE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 187 967 360,00 euros
Siège social : 4, avenue du Pré Félin - PAE Les Glaisins 74940 ANNECY LE VIEUX
302 958 491 R.C.S ANNECY*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2019

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie
en date du 24 janvier 2020 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
26 mars 2020**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019.....	3
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	32
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	33
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	35
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	39
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	42
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	44
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	45
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	45
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	45
Note 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	46
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	47
Note 14 PROVISIONS	48
Note 15 EPARGNE LOGEMENT	49
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	50
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	54
Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	54
Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	55
Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	55
Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	57

Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	58
Note 23	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	59
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	60
Note 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	63
Note 26	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	64
Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	65
Note 28	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	66
Note 29	OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION.....	67
Note 30	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	68
Note 31	REVENUS DES TITRES	69
Note 32	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	69
Note 33	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	69
Note 34	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	70
Note 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	70
Note 36	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	71
Note 37	COUT DU RISQUE	73
Note 38	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	74
Note 39	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	74
Note 40	IMPOT SUR LES BENEFICES	75
Note 41	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	75
Note 42	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	76
Note 43	AFFECTATION DES RESULTATS.....	76
Note 44	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	76
Note 45	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	76
Note 46	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE.....	76

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		521 525	534 615
Caisse, banques centrales		131 283	123 515
Effets publics et valeurs assimilées	5	326 963	331 652
Créances sur les établissements de crédit	3	63 279	79 448
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 942 131	1 545 990
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	17 695 983	16 702 453
OPERATIONS SUR TITRES		1 999 908	1 881 431
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 405 604	1 093 172
Actions et autres titres à revenu variable	5	594 304	788 259
VALEURS IMMOBILISEES		1 679 760	1 641 520
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 118 827	1 116 564
Parts dans les entreprises liées	6-7	366 635	355 945
Immobilisations incorporelles	7	31 327	31 081
Immobilisations corporelles	7	162 971	137 930
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		388 549	371 993
Autres actifs	8	267 912	254 104
Comptes de régularisation	8	120 637	117 889
TOTAL ACTIF		24 227 856	22 678 002

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		226 848	54 351
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	226 848	54 351
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	13 111 523	12 472 607
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	7 438 141	6 833 572
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	12	379	381
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		311 565	307 069
Autres passifs	13	107 628	92 113
Comptes de régularisation	13	203 937	214 956
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		494 389	476 533
Provisions	14-15-16	214 528	208 256
Dettes subordonnées	18	279 861	268 277
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	17	241 316	249 762
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19-20	2 403 695	2 283 727
Capital souscrit		187 967	187 967
Primes d'émission		105 117	105 117
Réserves		1 976 334	1 848 780
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			-53
Résultat de l'exercice		134 277	141 916
TOTAL PASSIF		24 227 856	22 678 002

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES		2 788 092	3 028 828
Engagements de financement	26	1 695 197	1 523 324
Engagements de garantie	26	1 092 339	1 504 754
Engagements sur titres	26	556	750
ENGAGEMENTS RECUS		6 558 433	5 997 895
Engagements de financement	26	41 011	42 682
Engagements de garantie	26	6 515 616	5 954 463
Engagements sur titres	26	1 806	750

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	30	391 812	401 258
Intérêts et charges assimilées	30	-184 515	-178 641
Revenus des titres à revenu variable	31	46 109	41 961
Commissions Produits	32	241 288	241 993
Commissions Charges	32	-42 250	-40 304
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	33	11 661	11 164
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	34	9 664	8 149
Autres produits d'exploitation bancaire	35	9 286	16 253
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-2 663	-8 876
PRODUIT NET BANCAIRE		480 392	492 957
Charges générales d'exploitation	36	-261 257	-252 331
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-18 210	-16 814
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		200 925	223 812
Coût du risque	37	-19 491	-18 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		181 434	205 481
Résultat net sur actifs immobilisés	38	-1 401	52 429
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		180 033	257 910
Résultat exceptionnel	39		
Impôts sur les bénéfices	40	-54 202	-47 147
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		8 446	-68 847
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		134 277	141 916

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des SavoieLa Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,90 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,10 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au réseau du Crédit Agricole se

traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes

ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du

Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 **Événements significatifs relatifs à l'exercice 2019**

Opération de titrisation

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 352,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 301,1 millions d'euros et pour 51,1 millions d'euros des titres subordonnés.

Réaménagement du refinancement

Sur 2019, la Caisse régionale a procédé à des réaménagements successifs de son refinancement pour un montant global de 320 millions d'euros de remboursements anticipés (contre 223 millions d'euros en 2018) avec le paiement de soultes pour 22,2 millions d'euros (contre 16,6 millions d'euros en 2018) à Crédit Agricole S.A.

Note 1.4 **Événements postérieurs à l'exercice 2019**

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale des Savoie, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 75,7 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 25,6 millions d'euros.

Note 2 **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement n°2018-02 modifiant le règlement ANC n°2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source	6 juillet 2018	1er janvier 2019
Règlement n°2019-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les fusions et scissions sans échange de titres	8 novembre 2019	1er janvier 2019

Note 2.1 **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations

réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous conditions, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement

total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas constitué de provision au titre du "Risque-pays".

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché

interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par

signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ne dispose pas au 31 décembre de titres classés en titres de l'activité de portefeuille, et n'a réalisé aucune opération au cours de l'exercice sur cette catégorie de titres.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas opéré, en 2019, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Néant.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	15 à 40 ans
Installations techniques et Agencements	10 à 25 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs,

d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit

(charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Crédit valuation Adjustment).

Le CVA (Crédit Valuation Adjustment) permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans

la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 26 et 27.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au

titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, modifié par les avenants 2017-2018-2019 du 1er juin 2017.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Pour satisfaire à ces engagements, la Caisse régionale a souscrit à des assurances :

- auprès de Prédica pour couvrir les indemnités de fin de carrière qui seront à verser à ses collaborateurs à l'issue de leur vie professionnelle,
- auprès d'Adicam et de Fomugéi pour couvrir les charges futures de retraite et d'indemnités de fin de carrière des Dirigeants et Présidents.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	8 275				8 275		8 275	16 016
à terme				43 088	43 088	51	43 139	46 625
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée						68	68	
Prêts subordonnés		5 528		6 266	11 794	3	11 797	16 807
Total	8 275	5 528		49 354	63 157	122	63 279	79 448
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							63 279	79 448
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	594 878				594 878	21	594 899	87 420
Comptes et avances à terme	12 354	115 253	587 582	622 647	1 337 836	9 396	1 347 232	1 458 570
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	607 232	115 253	587 582	622 647	1 932 714	9 417	1 942 131	1 545 990
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 942 131	1 545 990
TOTAL							2 005 410	1 625 438

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 11 797 milliers d'euros, dont :

- 5 528 milliers d'euros de prêts subordonnés à la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA. ;
- 6 266 milliers d'euros de prêt participatif à Crédit Logement ;
- 3 milliers d'euros de créances rattachées sur l'ensemble de ces prêts

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019						31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	10 065	252			10 317		15 060
Autres concours à la clientèle	640 029	1 381 085	5 434 564	10 325 585	17 781 263	44 210	16 819 201
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs	56 367				56 367	632	64 385
Dépréciations							-196 806
VALEUR NETTE AU BILAN							16 702 453
							17 695 983

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls.

Parmi les créances sur la clientèle 2 052 784 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2019 contre 1 967 066 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 71 789 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 75 003 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	16 855 439	15 923 741
Autres pays de L'U.E.	68 072	73 701
Autres pays d'Europe	888 022	818 101
Amérique du Nord	5 665	5 724
Amérique Centrale et du Sud	1 435	1 540
Afrique et Moyen-Orient	15 777	16 183
Asie et Océanie (hors Japon)	13 257	13 420
Japon	280	304
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	17 847 947	16 852 714
Créances rattachées	44 842	45 932
Dépréciations	-196 806	-196 193
VALEUR NETTE AU BILAN	17 695 983	16 702 453

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris	16 899 933	347 497	110 056	-180 703	-96 433	15 969 301	347 614	110 925	-196 194	-101 750
Autres pays de L'U.E.	68 157	2 494	1 378	-1 297	-1 206	73 806	3 114	1 176		
Autres pays d'Europe	888 210	27 377	3 998	-14 236	-3 500	818 270	23 273	3 980		
Amérique du Nord	5 685	47	39	-24	-24	5 734	45	40		
Amérique Centrale et du	1 458	185	185	-96	-96	1 558	188	1		
Afrique et Moyen-Orient	15 799	686	117	-357	-103	16 215	1 519	211		
Asie et Océanie (hors	13 266	179	48	-93	-42	13 458	191	49		
Japon	281					305				
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	17 892 789	378 465	115 821	-196 806	-101 404	16 898 647	375 944	116 382	-196 194	-101 750

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	11 682 781	204 289	53 514	-87 316	-49 395	11 051 666	198 800	48 800	-87 106	-44 508
Agriculteurs	509 983	11 151	3 079	-5 577	-2 227	479 410	10 313	2 500	-4 474	-1 669
Autres professionnels	2 311 517	76 253	28 150	-53 180	-26 355	2 170 009	77 285	31 261	-50 615	-29 622
Clientèle financière	229 450	3 739	1 396	-1 985	-806	227 588	4 053	1 229	-2 491	-838
Entreprises	2 286 307	82 434	29 292	-48 189	-22 238	2 148 883	84 896	32 113	-50 955	-24 659
Collectivités publiques	765 963					714 341				
Autres agents économiques	106 788	599	390	-559	-383	106 749	597	478	-552	-454
TOTAL	17 892 789	378 465	115 821	-196 806	-101 404	16 898 646	375 944	116 381	-196 193	-101 750

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2019				31/12/2018	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				324 204	324 204	328 526
dont surcote restant à amortir				19 204	19 204	18 526
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				2 759	2 759	3 126
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				326 963	326 963	331 652
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				273 502	273 502	295 516
Autres émetteurs		7 872		1 117 391	1 125 263	789 905
dont surcote restant à amortir						23 696
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		12		6 854	6 866	7 795
Dépréciations		-27			-27	-44
VALEUR NETTE AU BILAN		7 857		1 397 747	1 405 604	1 093 172
Actions et autres titres à revenu variable		594 674			594 674	789 561
Créances rattachées		94			94	102
Dépréciations		-464			-464	-1 404
VALEUR NETTE AU BILAN		594 304			594 304	788 259
TOTAL		602 161		1 724 710	2 326 871	2 213 083
Valeurs estimatives		657 014		1 764 205	2 421 219	2 277 383

(1) dont 99 971 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2019 et 48 871 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas réalisé de transferts de titres en 2019.

Il n'y a pas eu sur l'exercice de cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 54 958 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 45 851 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 50 278 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 30 755 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -1 170

milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre -1 283 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration et banques centrales (y compris Etats)	273 502	295 516
Etablissements de crédit	157 227	173 942
Clientèle financière	1 355 079	1 204 612
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	207 631	200 912
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 993 439	1 874 982
Créances rattachées	6 960	7 897
Dépréciations	-491	-1 448
VALEUR NETTE AU BILAN	1 999 908	1 881 431

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2019				31/12/2018			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	1 398 765	324 204	594 674	2 317 643	1 085 421	328 526	789 561	2 203 508
dont titres cotés	764 237	324 204	987	1 089 428	785 048	328 526	987	1 114 561
dont titres non cotés (1)	634 528		593 687	1 228 215	300 373		788 574	1 088 947
Créances rattachées	6 866	2 759	94	9 719	7 795	3 126	102	11 023
Dépréciations	-27		-464	-491	-44		-1 404	-1 448
VALEUR NETTE AU BILAN	1 405 604	326 963	594 304	2 326 871	1 093 172	331 652	788 259	2 213 083

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 578 799 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation 578 799 milliers d'euros

- OPCVM étrangers 6 649 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation 6 649 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 118 942 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2019 s'élève à 151 812 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires	435 830	452 247
OPCVM actions	131 642	165 139
OPCVM autres	17 977	22 149
TOTAL	585 449	639 535

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	24 050	55 453	310 755	1 008 507	1 398 765	6 866	1 405 631	1 093 216
Dépréciations							-27	-44
VALEUR NETTE AU BILAN	24 050	55 453	310 755	1 008 507	1 398 765	6 866	1 405 604	1 093 172
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		43 413	131 519	149 272	324 204	2 759	326 963	331 652
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		43 413	131 519	149 272	324 204	2 759	326 963	331 652

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 349 564		1 018 747	
Autres pays de l'U.E.	373 405		395 200	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	1 722 969		1 413 947	
Créances rattachées	9 625		10 921	
Dépréciations	-27		-44	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 732 567		1 424 824	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2019.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<i>- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</i>				172 790	172 790					5 833
SA CREDIT AGRICOLE NEXT BANK	268 524	85 816	54,0%	172 790	172 790		299 797	58 884	10 437	5 180
<i>- Autres parts dans les entreprises liées :</i>				26 629	21 886	185 371				0
SASU CADS DEVELOPPEMENT (1)	16 500	6 299	100,0%	16 500	16 500	0		7 465	7 409	5 000
SNC FONCIERE (1)	9 278	-7 161	100%	8 502	3 758	20 603		1 135	22	0
SASU CADS CAPITAL (1)	1 625	522	100,0%	1 628	1 628	164 768		10 917	173	0
<i>- Autres titres de participations :</i>				1 109 434	1 101 671	7 224				23 064
SNC SACAM MUTUALISATION (1)	18 556 677	5 803	3,3%	616 969	616 969			273 380	270 572	9 193
SAS RUE LA BOETIE (1)	2 744 903	16 540 642	2,2%	428 012	428 012	0		1 016 438	1 009 744	24 062
SAS SACAM INTERNATIONAL (1)	522 023	53 324	2,2%	19 399	12 635			11 489	-65 599	285
SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1)	725 471	29 522	2,1%	15 446	15 446	7 224		48 697	22 986	460
SA SETAM (1)	4 442	121 970	38,13%	4 762	4 762			56 420	13 823	252
SAS SACAM IMMOBILIER (1)	139 588	6 074	4,0%	5 591	5 591			5 338	5 313	201
SAS SACAM AVENIR (1)	192 189	-204	2,0%	4 322	4 322			0	-25	0
SAS DELTA (2)	79 550	-1 639	3,3%	2 593	2 593			0	-35	0
SAS C2MS (2)	53 053	8 417	4,1%	3 031	3 031			0	6 511	172
SAS SACAM PARTICIPATIONS (1)	62 558	16 748	3,2%	2 302	2 302			10 745	9 815	0
SACAM FIRECA (1)	22 509	-8 528	3,7%	3 049	2 050			0	-6 668	0
CERTIFICAT ASSOCIE				3 958	3 958					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
<i>- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit</i>				0	0	0				
<i>- Participations dans des établissements de crédit</i>				0	0	0				
<i>- Autres parts dans les entreprises liées</i>				2 003	2 003	14 857				
<i>- Autres titres de participations</i>				9 271	8 392	1 295				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				1 320 127	1 306 741	208 747	0			

(1) Etats financiers 2018

(2) Etats financiers 2017

Pour Crédit Agricole Next Bank Suisse, les données du bilan sont converties au cours de 1,0868 CHF pour 1€ et celles du résultat au cours de 1,1110 CHF pour 1€.

Note 6.2 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	170 950	193 320	165 771	168 956
Titres cotés				
Avances consolidables	200 228	200 228	195 500	195 500
Créances rattachées	200	200		
Dépréciations	-4 743		-5 326	
VALEUR NETTE AU BILAN	366 635	393 748	355 945	364 456
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 112 632	1 465 057	1 111 791	1 375 788
Titres cotés				
Avances consolidables	8 519	8 519	8 299	8 299
Créances rattachées	245	245	247	247
Dépréciations	-8 433		-6 762	
Sous-total titres de participation	1 112 963	1 473 821	1 113 575	1 384 334
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	6 073	6 005	3 086	3 094
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-209		-97	
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 864	6 005	2 989	3 094
VALEUR NETTE AU BILAN	1 118 827	1 479 826	1 116 564	1 387 428
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 485 462	1 873 574	1 472 509	1 751 884

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 289 655		1 280 648	
Titres cotés				
TOTAL	1 289 655		1 280 648	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	165 772	5 179	-1		170 950
Avances consolidables	195 499	32 028	-27 299		200 228
Créances rattachées		200			200
Dépréciations	-5 326		583		-4 743
VALEUR NETTE AU BILAN	355 945	37 407	-26 717		366 635
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 111 791	2 816		-1 975	1 112 632
Avances consolidables	8 300	220		-1	8 519
Créances rattachées	247	344	-347	1	245
Dépréciations	-6 761	-1 775	104	-1	-8 433
Sous-total titres de participation	1 113 577	1 605	-243	-1 976	1 112 963
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 085	1 012		1 976	6 073
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-96	-116	4	-1	-209
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 989	896	4	1 975	5 864
VALEUR NETTE AU BILAN	1 116 566	2 501	-239	-1	1 118 827
TOTAL	1 472 511	39 908	-26 956	-1	1 485 462

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a augmenté ses participations dans
- le capital du Crédit Agricole Next Bank à hauteur de 5 179 milliers d'euros,

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	323 581	47 049	-25 675	-584	344 372
Amortissements et dépréciations	-185 652	-18 382	20 852	1 781	-181 401
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	137 929	28 667	-4 823	1 197	162 971
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	74 505	194	-121		74 578
Amortissements et dépréciations	-43 423	-31	203		-43 251
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	31 082	163	82		31 327
TOTAL	169 011	28 830	-4 741	1 197	194 298

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les 44 242 milliers d'euros d'investissement sont essentiellement expliqués par la mise en service du siège de Chambéry, la moitié de celui d'Annecy ainsi que le programme de rénovation des agences dans lequel la Caisse régionale a investi.

La diminution de 22 868 milliers d'euros correspond principalement aux mises au rebut des immobilisations corporelles des sièges et des agences qui ont fait l'objet d'un programme de rénovation.

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	24 024	30 589
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	243 789	223 458
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	99	57
VALEUR NETTE AU BILAN	267 912	254 104
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	30 563	37 944
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	562	3 455
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	728	1 447
Charges constatées d'avance	910	836
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 279	2 498
Autres produits à recevoir	59 782	62 739
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	25 813	8 970
VALEUR NETTE AU BILAN	120 637	117 889
TOTAL	388 549	371 993

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 2 135 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	196 193	82 142	-78 834	-2 695		196 806
Sur opérations sur titres	1 449	103	-1 061			491
Sur valeurs immobilisées	14 769	1 898	-894			15 773
Sur autres actifs	206	1	-69			138
TOTAL	212 617	84 144	-80 858	-2 695		213 208

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	7 216				7 216		7 216	7 429
à terme				43 377	43 377	5	43 382	46 922
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	42 847	133 403			176 250		176 250	
VALEUR AU BILAN	50 063	133 403		43 377	226 843	5	226 848	54 351
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	78 491				78 491	11	78 502	205 811
Comptes et avances à terme	1 653 492	2 966 593	4 669 324	3 738 012	13 027 421	5 600	13 033 021	12 266 796
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 731 983	2 966 593	4 669 324	3 738 012	13 105 912	5 611	13 111 523	12 472 607
TOTAL	1 782 046	3 099 996	4 669 324	3 781 389	13 332 755	5 616	13 338 371	12 526 958

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	5 890 947				5 890 947	491	5 891 438	5 361 779
Comptes d'épargne à régime spécial :	72 364				72 364		72 364	55 940
à vue	72 364				72 364		72 364	55 940
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	716 003	132 243	615 832	6 090	1 470 168	4 171	1 474 339	1 415 853
à vue	8 674				8 674		8 674	8 556
à terme	707 329	132 243	615 832	6 090	1 461 494	4 171	1 465 665	1 407 297
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	6 679 314	132 243	615 832	6 090	7 433 479	4 662	7 438 141	6 833 572

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Particuliers	3 185 406	2 884 028
Agriculteurs	164 673	151 037
Autres professionnels	542 134	474 617
Clientèle financière	305 582	317 836
Entreprises	2 982 159	2 766 871
Collectivités publiques	1 438	1 246
Autres agents économiques	252 087	231 626
Total en principal	7 433 479	6 827 261
Dettes rattachées	4 662	6 311
VALEUR AU BILAN	7 438 141	6 833 572

Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 12.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019						31/12/2018	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse		79	300		379		379	381
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)								
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN		79	300		379		379	381

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instrument conditionnel vendu	40	42
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	94 372	85 018
Versements restant à effectuer sur titres	13 216	7 053
VALEUR AU BILAN	107 628	92 113
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	41 976	34 003
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 843	684
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	89 389	86 508
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	4 818	4 408
Autres charges à payer	59 853	86 305
Autres comptes de régularisation	6 058	3 048
VALEUR AU BILAN	203 937	214 956
TOTAL	311 565	307 069

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	1 189	1	-1 131	-34		25
Provisions pour autres engagements sociaux	2 740	156	-126			2 770
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	20 664	51 634		-54 536		17 762
Provisions pour litiges fiscaux (1)		403	-300			103
Provisions pour autres litiges	13 807	5 947	-238	-3 196		16 320
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	128 075	320 002		-320 612		127 465
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)						
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	15 157	3 561	-230	-589		17 899
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	15 896	9 051		-30		24 917
Autres provisions (9)	10 727	3 326	-6 162	-624		7 267
VALEUR AU BILAN	208 256	394 081	-8 187	-379 621		214 528

(1) Risques pour engagements par signature :

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés (ex : cautions données à CAFS, avals,...) ou de risques sur autres engagements du hors-bilan.

(2) Provisions pour risques de crédit :

Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(3) Provisions pour risques opérationnels :

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information.

(4) Provisions pour épargne-logement :

Voir note 15 ci-après

(5) Autres provisions :

Il s'agit des provisions pour risques et charges qui sont principalement constituées dans le cadre des dépôts à terme à taux progressif.

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	231 033	428 617
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 417 961	1 093 621
Ancienneté de plus de 10 ans	1 270 186	1 270 607
Total plans d'épargne-logement	2 919 181	2 792 844
Total comptes épargne-logement	297 916	294 890
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 217 097	3 087 734

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement :	1 781	2 396
Comptes épargne-logement :	10 444	14 939
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	12 225	17 334

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	101	981
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	15 941	8 581
Ancienneté de plus de 10 ans	8 874	6 305
Total plans d'épargne-logement	24 917	15 867
Total comptes épargne-logement	0	30
Total provision au titre des contrats épargne-logement	24 917	15 897

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Plans d'épargne-logement :	15 867	9 049			24 917
Comptes épargne-logement :	30		30		0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 897	9 049	30	0	24 917

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2019 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Pour les entités qui auront couvert leurs engagements par une police d'assurance éligible auprès de Prédica, cette dernière fournira les éléments chiffrés permettant de servir ces tableaux.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au 31/12/N-1	44 242	41 651
Coût des services rendus sur l'exercice	3 273	3 143
Coût financier	631	576
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-3 001	
Variation de périmètre	-142	-94
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 428	-1 431
(Gains) / pertes actuariels	1 239	444
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	44 814	44 241

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus	3 273	3 143
Coût financier	631	576
Rendement attendu des actifs	-711	-454
Coût des services passés	-3 001	
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	485	484
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	710	
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 388	3 749

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	37 303	35 610
Rendement attendu des actifs	711	454
Gains / (pertes) actuariels	-29	113
Cotisations payées par l'employeur	2 553	2 652
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-142	-94
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 428	-1 431
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	38 967	37 303

Composition des actifs des régimes

<i>Information sur les actifs des régimes</i>	31/12/2019	31/12/2018
Composition des actifs		
-% d'obligations	82,8%	83,0%
-% d'actions	10,3%	9,8%
-% autres actifs	6,9%	7,2%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation (1)	0,56% à 0,98%	1% à 1,42%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1% à 1,42%	0,91% à 1,38%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,25%	1,58%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,75% à 4%	1,75% à 4,27%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Variations de la provision

(en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au 31/12/N	-44 814	-44 242
Impact de la limitation d'actifs	-710	
(Gains) / pertes actuariels restant à étaler	6 533	5 749
Juste valeur des actifs fin de période	38 967	37 303
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-25	-1 189

Rendement des actifs des régimes

Dans le cadre de prestations définies, les engagements sociaux sont estimés conformément au principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

Rendement des actifs des régimes :

- IFC : de 1,00 % à 1,25 %
- Retraite : 1,25 %

Taux d'actualisation des régimes retenu :

- IFC : 0,98 %
- Retraite : de 0,56 % à 0,98 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, les taux de sensibilité démontrent que :

IFC :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,88 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,11 %.

Retraite :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,21 % ;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,32 %.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 2 342 milliers d'euros.

Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Propre assureur	2 000	2 000
Risques stratégiques	3 409	3 409
Risques climatiques	5 000	5 000
Risques financiers	152 441	160 888
Risques participations	18 287	18 287
Risques Crédits	59 769	59 769
Risques impôt	409	409
Fonds pour risques bancaires généraux	241 316	249 762

Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								10 004
Euro								10 004
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses				276 380	276 380	3 481	279 861	258 273
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				276 380	276 380	3 481	279 861	268 277

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 961 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 836 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2017	187 968	1 268 853	429 916	131 072			138 224	2 156 033
Dividendes versés au titre de N-2							-14 168	-14 168
Variation de capital(5)								
Variation des primes et réserves(5)								
Affectation du résultat social N-2		93 042	31 014				-124 056	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							141 916	141 916
Autres variations	-1			-53				-54
Solde au 31/12/2018	187 967	1 361 895	460 930	131 019			141 916	2 283 727
Dividendes versés au titre de N-1							-14 309	-14 309
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		95 666	31 888	53			-127 607	
Report à nouveau (6)								
Résultat de l'exercice N							134 277	134 277
Autres variations								
Solde au 31/12/2019	187 967	1 457 561	492 818	131 072			134 277	2 403 695

Commentaires :

Le capital souscrit est totalement libéré.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 105 027 milliers d'euros de primes d'émission, dont 90 milliers d'euros de primes de fusion.

-Dont 18 741 milliers d'euros d'affectation des écarts d'évaluation.

Note 20 **COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	2 403 695	2 283 727
Fonds pour risques bancaires généraux	241 316	249 762
Dettes subordonnées et titres participatifs	279 861	268 277
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 924 872	2 801 766

Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde 2019 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 2018 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	630 553	283 458
Sur les établissements de crédit et institutions financières	5 528	10 649
Sur la clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	625 025	272 809
Dettes	291 353	285 537
Sur les établissements de crédits et institutions financières	0	0
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 492	10 065
Sur la clientèle		17 198
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	279 861	258 274
Engagements donnés	319 093	351 398
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 000	12 000
Garanties données à des établissements de crédit	7 296	7 027
Garanties données à la clientèle	299 797	332 372
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

Les données présentées portent sur les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2019.

Note 43 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	19 601 782	19 498 676	18 098 469	17 994 742
Autres devises de l'Union Europ.	1 783	1 214	1 347	652
Franc Suisse	4 636 615	4 495 651	4 586 269	4 434 969
Dollar	13 243	12 594	14 633	13 930
Yen	1 717	1 631	1 753	1 651
Autres devises	742	393	938	593
Valeur brute	24 255 882	24 010 159	22 703 409	22 446 537
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	185 181	217 697	187 209	231 465
Dépréciations	-213 207		-212 616	
TOTAL	24 227 856	24 227 856	22 678 002	22 678 002

Les principales opérations en devise portent sur le financement des crédits en francs suisses distribués auprès de la clientèle suisse et frontalière pour 4,6 Mds€. Ces crédits sont financés par des avances en devises consenties par Crédit Agricole SA et figurant au passif du bilan pour 4,5 Mds€.

Note 44 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	392 440	392 020	441 190	432 008
- Devises	46 910	346 031	48 882	384 316
- Euros	345 530	45 989	392 308	47 692
Prêts et emprunts en devises	23 847		13 311	
TOTAL	416 287	392 020	454 501	432 008

Note 45 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2019			31/12/2018
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 632 174	261 423	2 893 597	2 696 587
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 632 174	261 423	2 893 597	2 696 587
Swaps de taux d'intérêt	2 632 174	261 423	2 893 597	2 696 587
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	744 141	160 034	904 175	1 028 492
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	744 141	160 034	904 175	1 028 492
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	744 141	32 647	776 788	871 370
Vendus		22 425	22 425	23 492
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		52 481	52 481	66 815
Vendus		52 481	52 481	66 815
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	3 376 315	421 457	3 797 772	3 725 079

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 45.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	104 962			104 962					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	308 179	335 774	2 249 644	308 179	335 774	2 249 644			
Caps, Floors, Collars	670	90 050	708 493	670	90 050	708 493			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et									
Dérivés sur actions, indices boursiers et									
Dérivés de crédit									
Sous total	413 811	425 824	2 958 137	413 811	425 824	2 958 137			
Swaps de devises	9 390		256 014	9 390		256 014			
Opérations de change à terme	225 345	224 381	69 330	225 345	224 381	69 330			
Sous total	234 735	224 381	325 344	234 735	224 381	325 344			
TOTAL	648 546	650 205	3 283 481	648 546	650 205	3 283 481			

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	133 631			133 631					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	172 447	485 034	2 039 107	172 447	485 034	2 039 107			
Caps, Floors, Collars	1 537	41 877	851 449	1 537	41 877	851 449			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et									
Dérivés sur actions, indices boursiers et									
Dérivés de crédit									
Sous total	307 615	526 911	2 890 556	307 615	526 911	2 890 556			
Swaps de devises	9 292	9 187	275 464	9 292	9 187	275 464			
Opérations de change à terme	229 859	255 690	93 706	229 859	255 690	93 706			
Sous total	239 151	264 877	369 170	239 151	264 877	369 170			
TOTAL	546 766	791 788	3 259 726	546 766	791 788	3 259 726			

Note 45.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures						
Options de change		40	104 962		42	133 631
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	13 834	111 866	2 893 597	7 729	81 542	2 696 588
Caps, Floors, Collars	2 420	1 189	799 213	4 577	679	894 862
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	16 254	113 095	3 797 772	12 306	82 263	3 725 081
Swaps de devises	5 996	3 951	265 404	8 736	4 802	293 943
Opérations de change à terme	4 570	4 679	519 056	7 916	5 279	579 256
Sous total	10 566	8 630	784 460	16 652	10 081	873 199
TOTAL	26 820	121 725	4 582 232	28 958	92 344	4 598 280

Note 45.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	261 422 685	1 807 173 597	825 000 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant en 2019.

Note 46 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 805	12 110	6 777	14 132
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	6 272	2 213	2 849	2 238
Total avant effet des accords de compensation	10 077	14 324	9 625	16 370
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	10 077	14 324	9 625	16 370
Dérivés actions et sur indices				
Total avant effet des accords de compensation	10 077	14 324	9 625	16 370
Incidences des accords de compensation				
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	10 077	14 324	9 625	16 370

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 47 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 695 197	1 523 324
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 695 197	1 523 324
Ouverture de crédits confirmés	729 783	676 051
Ouverture de crédits documentaires	911	1 268
Autres ouvertures de crédits confirmés	728 872	674 783
Autres engagements en faveur de la clientèle	965 414	847 273
Engagements de garantie	1 092 339	1 504 754
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	239 137	232 368
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	6 977	476
Autres garanties	232 160	231 892
Engagements d'ordre de la clientèle	853 202	1 272 386
Cautions immobilières	205 562	610 481
Autres garanties d'ordre de la clientèle	647 640	661 905
Engagements sur titres	556	750
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	556	750

Engagements reçus		
Engagements de financement	41 011	42 682
Engagements reçus d'établissements de crédit	41 011	42 682
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	6 515 616	5 954 463
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 238 935	1 955 064
Engagements reçus de la clientèle	4 276 681	3 999 399
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	856 392	721 835
Autres garanties reçues	3 420 289	3 277 564
Engagements sur titres	1 806	750
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 806	750

Engagements de garantie donnés - Engagements d'ordre d'établissement de crédit : dont 216 305 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2016 pour 223 679 milliers d'euros.

Note 48 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2019, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 5 206 923 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 899 837 milliers d'euros en 2018. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Banque de France TRICP	2 044 429	1 967 860
Société de Financement de l'Economie Française	0	0
Crédit Agricole Home Loan SFH	1 801 231	1 528 449
Caisse de Refinancement Hypothécaire	1 072 071	1 102 414
Fonds Commun de Titrisation EVERGREEN HL1	0	0
Banque Européenne d'Investissement et Caisse Dépôts et Consignations	289 192	301 115
Total des créances apportées en garantie	5 206 923	4 899 838

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté :

- 2 044 429 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 967 860 milliers d'euros en 2018;
- 1 072 071 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 102 414 milliers d'euros en 2018;
- 2 090 423 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 829 563 milliers d'euros en 2018.

Note 49 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	299 797	332 372
Engagements de financement	0	0
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	299 797	332 372
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	299 797	332 372
Cautions immobilières	299 797	332 372
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		

Une convention de garantie sous forme de cautionnement solidaire engage la Caisse Régionale des Savoie sur les dossiers de crédits réalisés par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. destinés à financer un bien en France. A ce titre, un engagement donné a été comptabilisé dans la Caisse Régionale pour un montant de 299 797 milliers d'euros en 2019.

Note 50 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 50.1 Désendettement de fait

Néant.

Note 50.2 Titrisation

En 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2019, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 51 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 989	5 511
Sur opérations internes au Crédit Agricole	57 347	60 178
Sur opérations avec la clientèle	315 123	318 754
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 302	14 672
Produit net sur opérations de macro-couverture		971
Sur dettes représentées par un titre		1
Autres intérêts et produits assimilés	1 051	1 171
Intérêts et produits assimilés	391 812	401 258
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 235	-4 666
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-121 951	-117 885
Sur opérations avec la clientèle	-58 671	-56 082
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-652	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilées	-6	-8
Intérêts et charges assimilées	-184 515	-178 641
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	207 297	222 617

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2019 est de 3 961 milliers d'euros, il était de 4 836 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 52 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	45 662	41 540
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	447	421
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	46 109	41 961

Note 53 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	434	-53	381	397	-47	350
Sur opérations internes au crédit agricole	13 404	-20 668	-7 264	15 862	-19 327	-3 465
Sur opérations avec la clientèle	62 237	-1 438	60 799	63 113	-1 231	61 882
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	781		781	554		554
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	163 342	-18 948	144 394	161 079	-18 645	142 434
Provision pour risques sur commissions	1 090	-1 143	-53	988	-1 054	-66
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	241 288	-42 250	199 038	241 993	-40 304	201 689

(1) dont prestations assurance-vie : 25 539 milliers d'euros.

Note 54 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	11 655	11 156
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	6	8
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	11 661	11 164

Note 55 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-103	-790
Reprises de dépréciations	1 060	30
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	957	-760
Plus-values de cession réalisées	9 984	9 466
Moins-values de cession réalisées	-1 277	-557
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	8 707	8 909
Solde des opérations sur titres de placement	9 664	8 149
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET	9 664	8 149

Note 56 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	8 948	10 254
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	82	
Reprises provisions	256	5 999
Autres produits d'exploitation bancaire	9 286	16 253
Charges diverses	-976	-819
Quote part des opérations faites en commun	-987	-750
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-700	-7 307
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 663	-8 876
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 623	7 377

Note 57 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-87 457	-87 516
Charges sociales	-46 782	-43 769
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-11 087	-10 280
Intéressement et participation	-15 640	-15 895
Impôts et taxes sur rémunérations	-12 698	-13 055
Total des charges de personnel	-162 577	-160 235
Refacturation et transferts de charges de personnel	8 055	7 869
Frais de personnel nets	-154 522	-152 366
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-9 260	-7 463
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-98 786	-94 342
Total des charges administratives	-108 046	-101 805
Refacturation et transferts de charges administratives	1 311	1 840
Frais administratifs nets	-106 735	-99 965
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-261 257	-252 331

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

(2) dont 3 463 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique en 2019 contre 3 022 milliers d'euros en 2018.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	570	566
Non cadres	1 856	1 834
Total de l'effectif moyen	2 426	2 400
Dont : - France	2 426	2 400
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	3	3

Rémunérations des dirigeants :

Par principaux dirigeants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 10 directeurs ainsi que les 22 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2019 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 4 775 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 686 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2019, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 232 milliers d'euros.

Note 58 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions et dépréciations	-455 768	-661 375
Dépréciations de créances douteuses	-76 196	-54 070
Autres provisions et dépréciations	-379 572	-607 305
Reprises de provisions et dépréciations	453 880	661 257
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	75 447	59 426
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	378 433	601 831
Variation des provisions et dépréciations	-1 888	-118
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-3 706	-2 161
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-14 231	-16 406
Décote sur prêts restructurés	-233	-319
Récupérations sur créances amorties	667	673
Autres pertes	-100	
Autres produits		
COUT DU RISQUE	-19 491	-18 331

(1) dont 4 938 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromis 2 695 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 226 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 1 052 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 9 292 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Remarque : L'activation de la comptabilisation automatique du provisionnement du risque de crédits (GERICO) a engendré des flux techniques de dotations et de reprises, ce qui explique les montants significatifs en dotation et en reprise de 0,4Mds d'euros en 2019 et 0,6Mds d'euros en 2018.

Note 59 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-1 892	-13 496
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 892	-13 496
Reprises de dépréciations	691	14 638
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	691	14 638
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 201	1 142
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 201	1 142
Plus-values de cessions réalisées		56 167
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		56 167
Moins-values de cessions réalisées		-4 587
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-4 587
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions		51 580
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		51 580
Solde en perte ou en bénéfice	-1 201	52 722
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	112	288
Moins-values de cessions	-312	-581
Solde en perte ou en bénéfice	-200	-293
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 401	52 429

Note 60 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant.

Note 61 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt	180 033	257 910
Assiette de l'impôt au taux de droit commun	170 742	159 681
Assiette de l'impôt à 15%	0	0
Assiette de l'impôt à 19%	0	0
Impôt sur les sociétés	-54 202	-47 147
Dotations et reprise de FRBG	8 446	-68 847
RÉSULTAT NET	134 277	141 916

Commentaires :

La charge fiscale comptabilisée au résultat de l'exercice 2019 s'élève à 54 202 milliers d'euros, tandis que les acomptes versés au cours de l'exercice s'établissent à 53 569 milliers d'euros.

Intégration fiscale :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est intégrée fiscalement :

- avec ses filiales CADS Immobilier, Cahs Invest, Foncière, CADS Promotion et CADS Capital ;
- avec Crédit Agricole SA.

Les sociétés du groupe Crédit Agricole des Savoie intégrées fiscalement paient et comptabilisent l'impôt sur les sociétés comme si elles étaient indépendantes. Le gain ou la perte liée à l'intégration fiscale est supporté par la Caisse Régionale.

L'économie d'impôt dans les comptes de la Caisse régionale relatif à l'exercice 2019 s'élève à 3 820 milliers d'euros.

Note 62 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Par convention, l'activité, comme chacun des agrégats du compte de résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, comme ceux des autres Caisses régionales, relève de la banque de proximité en France dans leur totalité.

Note 63 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION**

Néant.

Note 64 **AFFECTATION DES RESULTATS**

Affectation des résultats	31/12/2019
Bénéfice de l'exercice	134 277
Report à nouveau débiteur	0
Résultat à affecter	134 277
Intérêts aux parts sociales	3 665
Rémunération des C.C.A	10 080
Affectation à la réserve légale	90 399
Autres réserves facultatives	30 133

Note 65 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 66 **PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont présentés dans les annexes aux comptes consolidés de l'entité.

Note 67 **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, Avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.ca-des-savoie.fr